

A+ A- X

Nuisances : les maires opposés à l'arrivée d'une entreprise

Silly-le-Long - le Plessis-Belleville

La société Wiame VRD a sollicité auprès du préfet l'autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N 2 à hauteur de Silly-le-Long, au lieu-dit La Baraque (photo). Les maires concernés sont formellement opposés à son arrivée. Ils craignent en effet de subir des nuisances liées au trafic des camions. Une enquête publique va être lancée le 10 juin à la mairie de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».



(LP/C.B.)

JE V

ale
ventions



Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

-BELLEVILLE
s opposés
prise

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

er l'aggio

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

main

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Photo: (photo) prise de l'air en vol à l'aéroport de...
Rue de la République, 91000 Evry-Courcouronnes

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».

Une fois que l'autorisation temporaire, au lieu de la rue à l'association paraitre évident, ce dossier a été affecté de nombreux de se faire l'avis de la commune. Il ne s'agit pas d'une simple autorisation, mais d'une véritable autorisation temporaire d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud, le long de la N2 à hauteur de Silly-le-Long, pour une durée de quinze jours. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre. Dominique Smaguine, le maire (PS) du Plessis-Belleville, appelle ses administrés à « se mobiliser » pour « préserver la tranquillité de [leur] village ».